



Voeux 2016

INFORMATIONS COMMUNALES

du 14 Mars 2016



Rencontre avec l'Évêque Janvier 2016

BINGO !!

Le Samedi 19 Mars 2016

Organisé par la commune d'Oremaux

Salle polyvalente à 19 H 00 - Ouverture des portes à 17h30



● Salon de jardin ● Parasol déporté

● Coffret à outils MICHELIN

● Barbecue électrique

● Banc de jeux PLAYMOBIL

● Panier Garni ● Vaisselle

● Linge de maison



Tarifs :

- 1,50 € le carton
- 7,50 € les 6
- 15,00 € les 13.

Et de nombreux autres lots ...

Tombola : 1 € le ticket !

Buvette / Restauration sur place



BALAYAGE DES CANIVEAUX

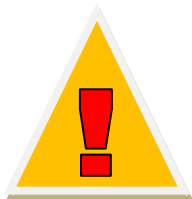


L'entreprise SUEZ ENVIRONNEMENT procédera au balayage des caniveaux

le Mercredi 16 Mars 2016.

Nous vous prions de bien vouloir dégager la voirie afin de faciliter le passage de la balayeuse.

Vous pourrez ainsi bénéficier d'un environnement propre !



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le recensement de la population s'est terminé le Samedi 20 Février.

Nous avons recensé 912 habitants et 415 logements.

Nous vous remercions pour votre collaboration et l'accueil que vous avez réservé aux agents recenseurs.



FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le : **Jeudi 17 Mars 2016**

En cas d'urgence vous pouvez toujours contacter

- Madame le Maire au 03.22.42.73.94 / 06.99.97.42.45.
- Mme MATHON Christine (1^{ère} Adjointe) au 03.22.42.03.65 / 06.77.17.18.73
- Mr BOUCHER Éric (2^{ème} Adjoint) au 03.22.42.79.07 / 06.14.22.01.73
- Mme GARNIER Martine (3^{ème} Adjointe) au 07.64.08.13.30

VIVRE EN BON VOISINAGE

★★ Le printemps arrive ! C'est le temps idéal pour bricoler, jardiner ou tondre !

Voici quelques rappels :

◆ Dans les habitations, avant d'utiliser des appareils ménagers sonores, d'écouter de la musique ou de pratiquer une activité bruyante, **pensons aux voisins** : n'abusons ni des décibels ni de la durée.

◆ Le bricolage et la tonte des pelouses ne peuvent s'effectuer **qu'aux heures réglementaires**. (cf. arrêté préfectoral du 20/06/2005) :



- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



★★ Nos amis les bêtes : Vous devez également veiller à respecter vos voisins. Si votre chien aboie sans cesse ces nuisances peuvent être sanctionnées quand elles sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.



Le décret n° 95-408 du 18 avril 1995, l'article R 1334-31 et les articles R 1336-7 à R 1337-10 du Code de la santé publique et l'article R 623-2 du Code pénal réglementent les nuisances sonores. En cas de tapage diurne ou nocturne, vous pouvez vous adresser au commissariat ou à la gendarmerie pour faire constater l'infraction.

INCIVILITÉ : HALTE AUX DÉPÔTS D'IMMONDICES

◆ Laisser ses ordures au pied des containers à verres ou dans la nature est une source de pollution : visuelle, olfactive et environnementale.

◆ Abandonner ses déchets, même dans un sac fermé, en dehors des bacs prévus à cet effet constitue un dépôt sauvage et peut entraîner une infraction répréhensible par la loi.

Tous ces dépôts représentent un danger !

PENSEZ AUX ENFANTS ! NE LAISSEZ RIEN AU PIED DES CONTENEURS !

VERRE BRISÉ = DANGER !

◆ Brûler ses déchets à l'air libre est interdit. Privilégiez le compost ou l'apport en déchetterie !

ATTENTION AUX AMENDES !

Nous vous remercions de respecter les enfants, les habitants et le milieu naturel.

RAMASSAGE DU TRI SELECTIF : JOUR DE RATRAPAGE

Le ramassage **des bacs jaunes** prévu le Lundi 28 Mars (Lundi de Pâques) est avancé **au Samedi 26 Mars**.
(Sous réserve de modification)

Pensez à sortir votre conteneur le vendredi soir !
Les bacs noirs seront ramassés le lundi 4 Avril.

Informations complémentaires :
www.trinoval.fr



trinoval www.trinoval.fr TRIER, INNOVER, VALORISER		DÉCHETTERIE DE LOEUILLY
JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE		
ÉTÉ : du 1 ^{er} avril au 30 septembre		
lundi - mercredi - jeudi - vendredi 9h à 12h - 14h à 19h		
samedi 9h à 12h30 - 13h30 à 19h		
fermé le mardi et le dimanche		
HIVER : 1 ^{er} octobre au 31 mars		
lundi - mercredi - jeudi - vendredi 9h à 12h - 14h à 17h		
samedi 9h à 12h30 - 13h30 à 17h		
fermé le mardi et le dimanche		

